

# L'habitat de Laruns de Gaston Febus à Napoléon premier

Par Marie-Claude et Jean DUISABEAU

Le village a bien évidemment évolué au fil du temps. Toutefois, parmi les maisons que nous connaissons aujourd'hui, certaines étaient déjà citées sous Gaston Febus.

Trois documents historiques nous permettent d'étudier l'évolution de l'habitat de LARUNS et d'identifier les maisons :

- Le dénombrement des feux de Gaston Febus en 1385
- Le terrier papier réalisé par LouisXIV(1680-1685)
- Le cadastre Napoléon (1810-1815)

"**Ce Terrier papier** voulu par Colbert et Louis XIV afin d'avoir une connaissance exacte des terres et des maisons pour mettre fin aux usurpations. a été rédigé par les commissaires dépêchés par le *Roi pour la réformation de son domaine et la confection du nouveau papier terrier, réception et vérification des aveux et dénombrement des terres et seigneuries provenant de la Couronne.*"

Chaque propriétaire devait prêter serment devant les commissaires du Roi et déclarer tous ses biens.

**Le Terrier** n'est pas parcellaire mais il précise l'emplacement des propriétés en tenant compte à la fois des points cardinaux désignés dans l'ordre suivant : l'Orient, l'Occident, le Septentrion et le *Midy* et d'un point déjà identifié (chemins, maisons voisines, cours d'eaux).

La déclaration de certains propriétaires ayant disparu (pages manquantes ou non déclaration). Il est possible de retrouver leur maison grâce à la déclaration des voisins.

Afin de situer le plus exactement possible ces maisons, il est nécessaire de se baser sur

**le cadastre Napoléon 1810-1815.** Ce cadastre est le résultat d'une décision de Napoléon datant de 1807.

Chaque parcelle est découpée et possède un numéro inscrit sur une matrice auquel correspond le nom du propriétaire et du bien (terre, maison, grange, moulin...)

Ce cadastre est parcellaire, unique et centralisé. C'est un outil juridique permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. Il fut établi à l'aide de la technique de l'arpentage des terres, technique déjà utilisée dans l'Egypte ancienne.

Pour compléter cette étude, il faut consulter le recensement demandé par Gaston Febus, Comte de Foix, Vicomte du Béarn, appelé « **dénombrement des feux** » datant de 1385 qui imposera à chaque foyer un impôt levé chaque année.

Dans ce document, les maisons sont citées mais non situées géographiquement.

**Laruns** comptait alors 114 feux, **Pon** 33, **Espalungue** 16, **Gêtre** 7 et **Geteu** en comptait 5.

Au cours des recherches, le terme "**maison casalère**" apparaissait souvent dans les documents anciens. La consultation du Terrier du XVII<sup>ème</sup> siècle de Laruns a confirmé la présence de maisons casalères, sans toutefois en donner la définition précise. Celle-ci devait être incluse dans le préambule du terrier qui a disparu.

En revanche, ce préambule existe toujours dans le terrier de Bielle. Etabli en 1681, il donne des renseignements précis et intéressants tels que la date exacte de la rédaction du document (qui permet d'estimer celle du terrier de Laruns autour de (1680-1685) ainsi que la définition du terme **maison casalère** :

**« Il y a dans la paroisse des maisons anciennes et maitrises qu'on appelle vulgairement casalères dont chacun en paie annuellement un fief à sa dite majesté en grains ou en argent et le restant des maisons de la paroisse sont bâties sur le fonds de ces anciennes maisons et parties desquelles et font rente pour contribuer aux fiefs dus à sa Majesté ».**

Ces maisons seraient donc les plus anciennes et les plus riches du village, les autres maisons ayant été construites plus tard, sur les terres qui appartenaient aux maîtres des maisons casalères. A Laruns, les maisons casalères étaient localisées dans trois zones : le haut Bialé, Gêtre et Pon.

La maison SALIES, était la plus importante. Elle appartenait à Monsieur de PEYRE qui possédait de nombreuses terres ainsi que la montagne de Socques aujourd'hui encore propriété privée. Cette maison devait être située dans une zone plus haut et à l'Ouest du Carrerot d'en haut, au Nord de la rue du Bialé et à l'Est du chemin public dit du Biale (maison Carrere).

Le terrier de Laruns identifie 16 maisons casalères citées ci-dessous.

GETRE	PON	ESPALUNGUE	LARUNS
<b>SASSOUBRE</b>	<b>MALAGNAC</b>	<b>LAFORGUE (LAHORGUE)</b>	<b>SALIES</b> disparue
<b>SAJUS</b>	<b>CANEPON</b>		<b>TRESARIEU</b> disparue
<b>SACAZE</b>	<b>FORGUE</b>		<b>DOMECQ</b>
<b>MEDEVIELLE</b>	<b>FORCADE</b>		<b>NOSER</b> non identifiée
	<b>CASAJUS</b>		<b>FOURIE</b>
	<b>SOUVERBIE</b>		
	<b>CASAMAJOU</b>		

Certaines de ces maisons ont disparu au Bialé, les maisons Trésariieu et Salies, à Pon, la maison Forgues. Les autres, n'ont probablement plus la même structure que celles qui existaient sous Louis XIV (granges devenues maisons, habitations brûlées reconstruites différemment...)

Certaines familles figurant dans le Cadastre Napoléon vivaient au même endroit sous Louis XIV. Leur nom était déjà cité dans le remembrement de Gaston Febus sans que l'on puisse localiser les maisons avec précision. Même si elles portent le même nom, on ne peut

affirmer que ce sont les mêmes familles. En effet, la transmission des biens ne se faisait pas comme aujourd'hui. Sous l'ancien régime, lors de la transmission des biens, qu'il s'agisse d'un héritier ou d'une héritière, les maisons gardaient le même nom. Les enfants de l'héritière prenaient souvent eux aussi le nom de la maison.

Toutefois, en comparant les feux de G Febus avec les documents postérieurs, on observe que l'ordre dans lequel a été établie la liste des maisons correspond à l'emplacement des mêmes propriétés citées plus tard. Par exemple, à Pon où les recenseurs ont établi la liste depuis l'entrée du village, La première maison "l'oustau de Mariot de Perer" jusqu'à une époque très récente appartenait encore à la famille Péré.

**On peut donc en conclure que certaines maisons du village ont gardé le même nom du XIVème siècle au XIX ème siècle.**

Le document complet avec tableau comparatif des maisons rues par rues peut être consulté :

Aux archives départementales

Sur le site de la mairie de Laruns : [www.laruns.fr](http://www.laruns.fr)

Sur le site de Bernard Cauhapé : [www.ossau.org](http://www.ossau.org)

Sur le site "Mémoire d'Ossau" : [www.memoire-ossau.fr](http://www.memoire-ossau.fr)

A la médiathèque de Laruns